

Nombre de Membres :

Séance du 17 Septembre 2020

En exercice : 45

Présents : 34

Votants : 35 (dont 1 procuration)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 1

Présents :

OBJET :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

**CONTRAT LOCAL
DE SANTE
(CLS)**

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY – J. KUCHNA – M. CHARASSE – F. SENNEPIN - N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX BOUILLON – M. MORGAND – B. AGUIAR – C. BENOIT – JC. BRAT, Vice-Présidents.

**POSTE DE
COORDINATEUR DU
CLS**

Mmes et MM. R. LOPEZ – J. TERRACOL – E. BARGE – P. SEROR – L. DUFRAISE – F. GONZALES – T. LAPLACE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL - A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – JP. RAYMOND – V. TRIBOULET – R. DEJEAN - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTERY – S. BRUNO - C. BOUARD – P. BONNET – J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

**DEMANDE DE
SUBVENTIONS
LEADER
ET ARS**

formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné procuration :

Mme Christine MAGNAUD à M. Romain DEJEAN

Absents excusés :

M. C. BARDOT - JM. GERMANANGUE, Vice-Présidents

*Transmise en Sous-
Préfecture le :*

25 SEP. 2020

Publiée ou notifiée le :

25 SEP. 2020

Mmes et MM. F. SZYPULA - O. ROYER - P. COLAS - T. WIRTH - A. CORNE- JD. BARRAUD – C. DUMONT – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués -

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté et notamment sa compétence en matière de santé et sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu le Code de santé publique, notamment les articles L 1434-2 et L 1434-17, qui prévoit et définit le contrat local de santé,

Vu la délibération n°7 du 13 juin 2019 de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté portant sur la création d'un emploi d'attaché à temps complet afin de coordonner le contrat local de santé pour une durée de 3 ans maximum,

.../...

Considérant que la Loi 2016-41 de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016, dans son article 158, conforte le contrat local de santé comme mode de contractualisation entre ARS et collectivités locales pour décliner le projet régional de santé sur un territoire donné,

Considérant que le courrier de la délégation territoriale de l'ARS du 4 janvier 2019 valide le principe de contractualiser avec la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté afin de mettre en œuvre un contrat local de santé à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération,

Considérant que le contrat local de santé est un outil qui permet de réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales en matière de santé en mobilisant les différentes politiques publiques et en coordonnant les acteurs qui œuvrent sur le territoire dans le domaine sanitaire dans les champs de la prévention, du soin et du médico-social,

Considérant que pour développer et coordonner la dynamique autour du contrat local de santé, il apparaît nécessaire de renouveler le poste de coordonnateur chargé de mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions déclinées dans ce cadre sur la période comprise entre le 01/10/2020 et le 30/09/2021,

Propose au Bureau Communautaire :

- de solliciter l'aide financière de l'Europe au titre de l'enveloppe Feader/Leader du Gal Pays Vichy Auvergne pour un montant de 37 957.04 € représentant 70 % du coût total du poste,
- de solliciter l'aide financière de l'ARS Auvergne Rhône Alpes pour un montant de 5 422.43 € représentant 10% du coût total du poste,
- d'apporter le cofinancement du projet à hauteur de 10844.87 € représentant 20 % du coût total du projet.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

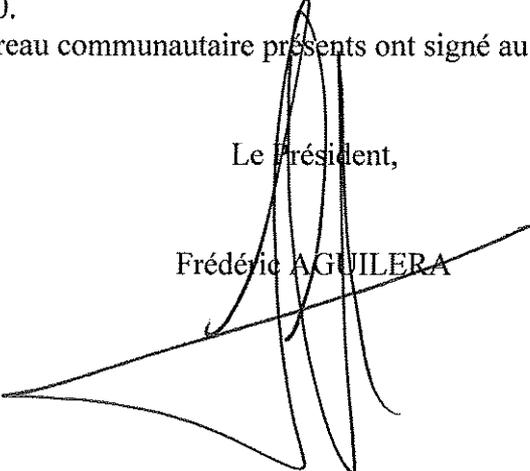
- approuve ces propositions,
- dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020 et seront proposés au Budget primitif 2021,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 17 septembre 2020.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2020 - CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) - POSTE DE COORDINATEUR
DU CLS - DEMANDE DE SUBVENTIONS LEADER ET ARS

.....
Date de décision: 17/09/2020

Date de réception de l'accusé 25/09/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 17SEP2020_1

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200917-17SEP2020_1-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 1.pdf (99_DE-003-200071363-20200917-17SEP2020_1-DE-1-1_1.pdf)